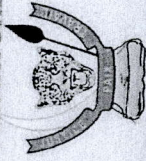


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 029/2024

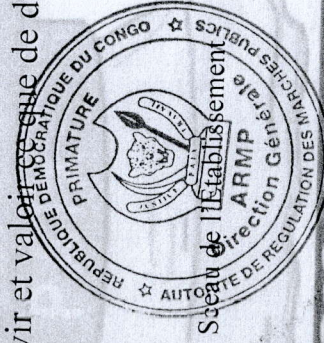
A MONSIEUR LE CONSULTANT KAPANGA BUNKONDE JACQUES

Après avoir reçu le contrat du marché relatif au recrutement d'un consultant individuel spécialisé dans l'organisation et la rédaction des procédures et instruments administratifs, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinquante millions (CDF 50 000 000,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais trois cent cinquante mille (CDF 350 000,00).

Fait à Kinshasa, le 09/02/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général
René Nkomo Kalombo